



Délais moyens d'obtention des CNI et des passeports

Lundi 01 juillet 2024 les Centres d'expertise et de ressources titres CNI-passeports de la Loire et de la Haute-Loire traiteront les dossiers déposés en mairie **les 20 et 21 juin 2024**.

Le délai moyen de mise à disposition des titres en mairie est de

- 18 jours pour les CNI et**
- 22 jours pour les passeports.**

Il se décompose ainsi :

- délai d'instruction CERT : 11 jours pour les CNIe et les passeports.
- délai de moyen de fabrication, de colisage et de transport : 7 jours pour les CNIe et 11 jours les passeports

Ce délai ne s'applique pas aux dossiers qui se révèlent incomplets ou qui nécessitent des vérifications complémentaires.

MISES EN GARDE :

Ces délais n'ont pas de caractère contractuel ; ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'administration. Dans le contexte actuel ils sont susceptibles d'évoluer.

Aussi, avant d'acheter votre voyage, il vous est conseillé de tenir compte des délais incompressibles d'instruction, de fabrication et de livraison du titre.

Avant la préparation d'un voyage et avant d'engager des frais, vous devez impérativement être en possession d'un passeport (ou d'une carte nationale d'identité pour certaines destinations* en cours de validité).

***Le site du Ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr : conseils aux voyageurs) est à votre disposition pour toute information relative aux documents de voyage.**